

Valider les acquis de son expérience et devenir assistante de vie

Huit associations intermédiaires dans le Rhône agissent localement pour l'insertion socio-professionnelle



Les douze salariées ont obtenu leur premier certificat de compétences professionnelles

/Photo Claire Plantier

C'EST une première dans l'agglomération. Huit associations intermédiaires ont mis en place la Validation des acquis de l'expérience (VAE) pour des salariées en insertion professionnelle. Cette initiative est partie d'un constat. Remarquant une augmentation importante du secteur des emplois familiaux, l'Association départementale des associations intermédiaires et d'insertion dans le Rhône (ADAI 69), avec le soutien du Conseil Régional, des organismes de formation ainsi que de la Direction départementale du travail, de l'em-

ploi et de la formation professionnelle du Rhône (DDTEFP), a permis à douze salariées d'accéder à un titre reconnu par le ministère du travail. Elles sont devenues assistantes de vie.

La validation des acquis est une formation en trois étapes qui privilégie la voie de l'expérience professionnelle. «Pour obtenir le titre d'assistante de vie, il faut valider trois certificats de compétences professionnelles. L'examen se passe au domicile d'une personne où la candidate est mise en situation et observée par

un jury», explique Elodie Bondoux, coordinatrice du projet. L'obtention progressive de ces trois certificats permet aux salariées d'avoir un titre et d'être mobile sur le marché du travail. «C'est une étape, le but étant que ces salariés ne restent pas dans une association intermédiaire mais puissent prétendre à d'autres postes», ajoute-t-elle.

Avec cent pour cent de réussite au premier CPP, l'initiative devrait perdurer.

Un nouveau groupe de personne devrait suivre la VAE assistante de vie à la rentrée 2005.